



COMMUNE DE CHOUZE-SUR-LOIRE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2011**

Après avoir approuvé le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2011, le Conseil Municipal a examiné les dossiers et pris les décisions suivantes :

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs (art 2122-23 du CGCT)

- décision d'ester en justice et de désigner Me CEBRON de LISLE, Avocat pour représenter et défendre la commune dans le cadre des requêtes pour excès de pouvoir introduites par le Cte de défense de l'école du - Mûrier, suite à la délibération du conseil municipal du 8/11/2010
- achat véhicule "Master" pour un montant de 8 300 €TTC – entreprise DENECHERE
- avenant n°2 au marché de l'entreprise GIRAULT pour un montant de 810 €HT - 968.76 €TTC (dépose et repose de bordures à l'aire de camping cars)

Personnel

Suite à la décision de recruter une personne responsable des services techniques, il modifie le tableau des effectifs en créant un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2011.

Accueil de loisirs "des Moulins"

Adopte le projet éducatif élaboré par l'ensemble des élus, qui doit être mis en œuvre par le personnel d'animation à l'occasion des activités proposées aux enfants .

L'accueil de loisirs "des Moulins" va fonctionner pour la 1^{ère} fois en régie directe, à l'occasion des vacances de février.

Service de transports scolaires

Autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention de délégation de compétences conclue entre le Département et la Commune, suite à la décision de l'assemblée départementale d'augmenter le prix maximum de l'abonnement scolaire qui passe de 100 à 120 euros

Information

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif a été saisi par le Comité de défense de l'Ecole du Mûrier de Port-Boulet de deux requêtes (en référé et au fond), afin de demander l'annulation de la délibération du conseil municipal du 8 novembre 2010, qui s'est prononcé pour la fermeture de l'école. et que l'avocat chargé de défendre la Commune a produit le mémoire en défense.

Des négociations sont en cours au côté du S.I.T.S (syndicat intercommunal de transports scolaire du Pays de Rabelais) avec le Conseil Général au sujet du service de transports scolaires à mettre en place à la rentrée scolaire 2011/2012.

Est informé de la visite des représentants de la Poste, au sujet de leur intention de vendre l'ensemble de l'immeuble qui abrite le bureau de poste de CHOUZE.

A pris connaissance des comptes rendus des réunions des commissions communales et des différentes structures intercommunales.

FAIT A CHOUZE-sur-LOIRE, le 7 FEVRIER 2011.
Le Maire,
Gilles THIBAUT

